

Thème - Pénal d'urgence : premiers réflexes

Date : Vendredi 27 mars de 9h30 à 12h30

Lieu : Niort

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Maîtriser les règles procédurales fondamentales dans le cadre du droit pénal d'urgence
- Affiner sa pratique de ce contentieux
- Savoir se saisir de tous les outils juridiques
- Savoir penser une stratégie de défense, puis la mettre en oeuvre
- Réfléchir à une meilleure pratique collective

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- La comparution immédiate
- La comparution à délai différé
- La CPPVCJ
- La « CRPC déferrement »
- La présentation devant le juge d'instruction

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et remise de supports écrits.

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Aurélien BOURDIER, Avocat spécialiste en droit pénal

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.**